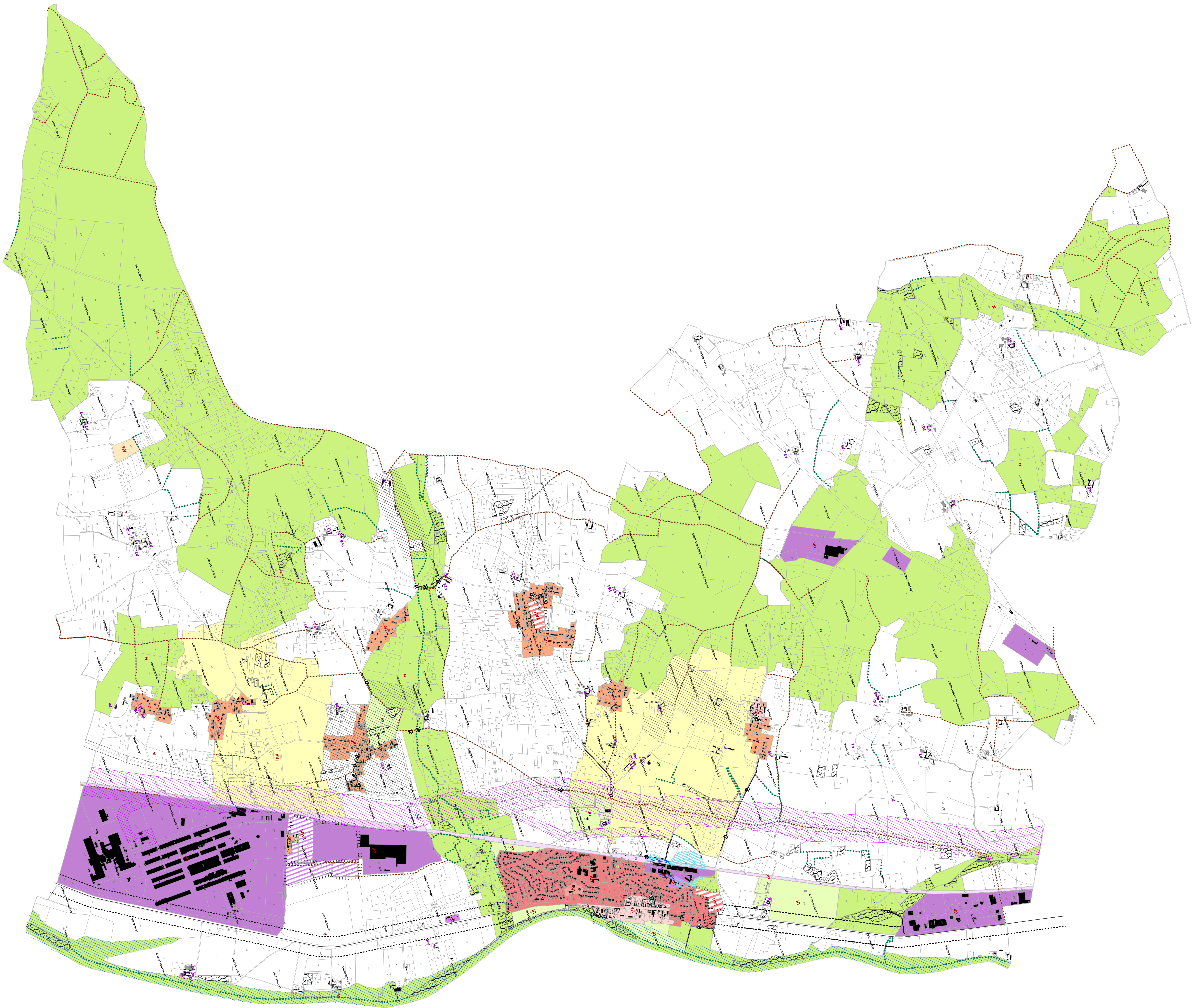




- Le zonage**
- Ua= Zone urbaine du coeur de bourg
 - Uc= Zone urbaine des hameaux
 - Ug= Zone urbaine des grands ensembles.
 - Up= Zone urbaine à dominante pavillonnaire
 - Ux= zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires
 - Uh=Zone urbaine destinée à l'accueil des industries.
 - Uh1= Zone urbaine destinée à l'accueil des activités artisanales.
 - Ul = Zone urbaine dédiée aux activités touristiques et de loisirs.
 - 1AU= Zone à urbanisée à court terme
 - 1AUh= Zone à urbaniser à destination industrielle.
 - N= zone naturelle protégée
 - A= Zone agricole
 - Als= Zone agricole dédiée aux loisirs motorisés
 - Ap= Zone agricole protégée
- Prescriptions se superposant au zonage**
- Secteur avec une orientation d'aménagement
 - Emplacement réversé au titre du L151-41 du code de l'urbanisme.
 - Secteur en attente de projet au titre du L151-41 5° du code de l'urbanisme.
 - Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme.
 - Chemin à protéger au titre du L151-38 du code de l'urbanisme
 - Haie protégée au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
 - Batiment remarquable protégé au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
 - Changement de destination au titre du L151-11 du code de l'urbanisme
- Zone à droit limité en application du R151-31 du CU**
- Risque inondation (PPRI).
 - Risque cavités.
 - Risque technologique moyen
 - Risque technologique faible
 - Risque technologique fort
 - Risque technologique gaz
- Marge de recul inconstructible**
- Axe de la voie
 - Marge de recul en application du L111-6 du CU
 - Marge de recul de 25 m par rapport axe de la voie.



DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Commune d'Ingrandes-sur-Vienne
9 rue de la Gare
86220 Ingrandes-sur-Vienne

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage
Pièce N° 5a

PLU	PRESCRIPTION	APPROBATION
Elaboration du PLU	7 septembre 2015	23 juillet 2018
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2018.		Le Maire :

Echelle : 1:10 000

Commentaires :

Version	Date
V6	12/07/18
Etabli par	Véifié par
NM	